

sur le vif

L'actualité trimestrielle du Groupe PEACE

Juillet 2016

numéro
59



Edito

En France, depuis le 1er juillet, les **6 derniers critères de pénibilité sont d'application pour toutes les entreprises quelle que soit leur taille.** Malgré les demandes répétées de report, voire d'annulation, du compte pénibilité par toutes les organisations patronales, le gouvernement à maintenu la mesure et sa date de mise en œuvre. En effet, dixit la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé Marisol Touraine « le compte pénibilité sera simple d'utilisation pour les patrons et ne nécessitera qu'un clic une fois par an » !!! Cependant, à la suite d'un rapport de l'IGAS qui a conclu à l'**impréparation caractérisée de la sphère publique** et donc à l'impossibilité de mettre en place cette mesure pour les fonctionnaires, **le compte pénibilité ne sera d'application que pour le privé !!!**

Cela ne vous rappelle rien ? 1999 ? Eh oui, les fameuses 35 heures qui devaient être une simple formalité et surtout une formidable opportunité offerte aux entreprises (par le gouvernement) de se réorganiser dixit Martine Aubry Ministre du Travail à l'époque et instigatrice des 35 heures qui pourtant n'en finissent pas de faire des dégâts à l'hôpital public, 17 ans après !!!

Tant que l'on aura des gouvernements et des élus n'ayant **aucune expérience ni connaissance de ce qu'est une entreprise** mais n'hésitant pas à s'ériger en donneur de leçon, il ne faudra pas attendre autre chose d'eux que de compliquer et rendre la gestion d'une entreprise encore plus complexe qu'elle ne l'est déjà.

Lionel LAURENT
Dirigeant Groupe



Comité de rédaction :

Natalia BUBIENKO - Julie GONZALEZ
Cyril GRAFF - Lionel LAURENT
Alexandre NICOLAS - Marc PETRY
Jean-Nicolas SCHMIT
Christelle THOMAS

Conception graphique :
Julie GONZALEZ

Impression :

Prim Service - Metz (57)
SLV est imprimé en 500 exemplaires

Dans ce numéro...

Actu filière Prime à l'embauche
Métier Groupe
Santé & Sécurité Actu sociétés
Parc auto SAFEX Site de Production
Actions sociales Tickets CESU
Réseaux sociaux Heureux événements
Espace détente High-Tech
Mots croisés

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce numéro.

Les Français ont consommé plus de viande en 2015

En 1 an, la **consommation de viande des Français a augmenté de 1%**, avec une préférence affirmée pour la volaille et le porc.

La consommation française de viande a légèrement augmenté de 1% en 2015 par rapport à 2014, avec une hausse pour la viande de porc et de volailles, et une quasi stabilité pour le bœuf, selon les services statistiques du ministère de l'Agriculture.

Léger sursaut.

Sur fond de baisse tendancielle de la consommation de viande, l'année 2015 a représenté un petit sursaut, alors que la consommation avait baissé de 1% en 2014, indique le bulletin d'Agreste. Toutefois la situation est contrastée selon les types de viande. En 2015 la consommation de viande porcine a augmenté de 1,9%. Les importations ont baissé de 3%, et les exportations de 6%. «La progression de la demande de viande porcine est cependant inférieure à celle de l'offre, conduisant à un déséquilibre du marché», souligne Agreste.

Moins de dinde, plus de poulet.

La consommation de volaille de chair, en progression constante depuis 40 ans, atteint son plus haut niveau en

2015 avec 1,8 million de tonnes, en augmentation de 1,7%. Si la dinde est en recul de 2,1%, le canard est en hausse de 2,5% et le poulet de 3,1%. La consommation de viande bovine s'est elle stabilisée en 2015 (+0,2% à 1,5 million de tonnes) après avoir baissé chaque année entre 2010 et 2013 puis stagné en 2014. La consommation de viandes ovine et caprine a elle baissé de 4,8%.

Des prix stables.

En baisse régulière depuis 2013, les prix à la consommation, calculés par l'Insee, pour le poste viandes sont quasiment stables en 2015 (+0,4%, après +0,9% en 2014 et +2,8% en 2013). Par contre les cours des prix à la production ont reculé en 2015 sur un an. Toutes les espèces sont concernées : gros bovins (-1%), veaux de boucherie (-0,8%), ovins (-6,7%) et porcins (-7,2%). Les prix des volailles de chair ont baissé, quant à eux, depuis 2014, et ce pour les principales filières : poulets, dindes et canards. Sur la période 2010-2013, les prix à la production avaient progressé plus rapidement que ceux à la consommation.



Source : www.europe1.fr

Système U s'engage à revaloriser les prix de la viande bovine

Le groupe de grande distribution Système U s'est engagé envers la Fédération nationale bovine (FNB) à **revaloriser les prix de la viande bovine de 1€/kilo en moyenne**.

« Système U et la FNB ont conclu un accord permettant, **dans le cadre d'une démarche qualité en réponse aux attentes consommateurs, une revalorisation des prix d'achat pour les races à viande** (Charolaise, Limousine, Blonde d'Aquitaine...) », indique le texte.

Dans ce cadre, Système U « augmentera en moyenne ses prix d'achat de 1€/kilo sur chaque bête et procédera à une révision trimestrielle afin de tenir compte de l'évolution des coûts de production », précise-t-il.



Les prix agricoles ont subi une nouvelle baisse en 2015, perdant 2,4 % en moyenne, sans affecter les prix à la consommation en rayon, restés stables, selon le rapport de l'Observatoire des prix et des marges.

Dans les produits carnés, la baisse des prix à la production a atteint de 1,4 % à plus de 7 % : en bovin-viande, l'observatoire estime qu'il a manqué 19€ pour 100 kg d'animal pour rémunérer le travail de l'éleveur. Pour les engraisseurs, ce manque à gagner s'établit en moyenne à 47€ pour 100 kg (47 centimes/kg).

Source : AFP

Quels métiers dans le Groupe P.E.A.C.E. ?



Christophe VALENTING : Technicien de production et SAV

Christophe VALENTING est employé au sein de CESATEC depuis plus de 10 ans. Il est l'un de nos meilleurs techniciens en électronique.

Définition du poste de technicien de production et SAV :

Au sein d'une équipe dans l'atelier de production, il a la responsabilité de la qualité des produits et SAV CESATEC. Il se doit d'être concerné et engagé dans la quête d'une amélioration continue des produits et des process. Il est le garant de la qualité des produits et services CESATEC. Il se doit de respecter les délais de production planifiés. Il doit être également force de proposition et faire preuve d'esprit critique et de rigueur.

Activités principales :

- Assurer la sortie des composants nécessaires à la production
- Assurer le câblage, le montage et la mise en test de la production
- Assurer les autocontrôles en cours de production
- Assurer les opérations de SAV - Réaliser la prise en charge des SAV (et si besoin formation aux utilisateurs)
- Assurer les opérations d'emballage des différents matériels en vue de l'expédition
- Enregistrer les différentes tâches du poste sur le logiciel de gestion de la production
- Suivre le fonctionnement, nettoyer et entretenir la vague à souder
- Appliquer et respecter rigoureusement les différentes politiques de management de la qualité et de la sécurité liées à l'environnement de son poste de travail (notamment PORT EPI OBLIGATOIRE).

Connaissances et savoirs-faire :

- Connaissance et maîtrise des différents produits (composition électronique et mécanique, fonctionnement...).
- Connaissance des normes relatives à chaque étape de fabrication.
- Connaissance des principales anomalies visuelles, causes de dysfonctionnements et intervention en fonction des procédures en vigueur.

Risque alcool / drogue sur le lieu de travail, quelle prévention?

« Dans le monde du travail, l'alcoolisation de certains collaborateurs est une préoccupation pour les employeurs car l'alcoolisme constitue un facteur aggravant du risque professionnel : **l'alcool est indéniablement un facteur démultiplicateur des accidents du travail** dont on estime que de 10 à 20 % sont liés à l'alcool. On ne doit pas oublier, par ailleurs, que d'autres substances psycho actives (drogues diverses et, notamment, le cannabis, certains médicaments...) peuvent entraîner des troubles du comportement avec des conséquences sur la vigilance, la sécurité et la qualité du travail ; et l'augmentation et la banalisation de la consommation de ces produits en font une question qui doit aussi être prise en compte dans les entreprises. »

Le Service Sécurité du Groupe PEACE, en lien avec les membres des Comités Hygiène et Sécurité, a choisi cette thématique de travail dans le but d'**évaluer ce risque, de vous en faire prendre conscience, de vous sensibiliser aux dangers potentiels, et enfin de mettre en place des mesures afin de prévenir ces situations à risque.**

Dans un premier temps, c'est un **comité de pilotage** qui va être créé, composé de Délégués du Personnel, de membres des Comités Hygiène et Sécurité, auxquels nous souhaitons associer les services de Santé au Travail (Médecins du Travail). Ce comité devra procéder à un **état des lieux**, qui servira de point de départ à la démarche de prévention. Ensuite, il aura pour tâche de **rechercher et de mettre en place toute une série d'outils d'information et d'actions de sensibilisation** pour nos collaborateurs.



La réduction de ce risque passera par l'élaboration d'une **démarche de prévention COLLECTIVE**, associée à la prise en charge des cas individuels. Ces actions de prévention concerneront **l'ensemble de nos collaborateurs**, et pas seulement ceux qui sont en difficulté ou affectés à certains postes de travail à risques.

Bien entendu, il s'agira également de respecter la réglementation en vigueur en la matière : code du travail, code pénal, code de la route... Nous vous rappelons aussi que notre Règlement Intérieur prévoit déjà des réponses par rapport à ces conduites addictives.

Le but est clairement identifié : **permettre à chacun de nos collaborateurs d'assurer son travail en toute sécurité.**

Enfin, sachez que des aides seront également possibles en dehors de l'entreprise, et le comité de pilotage se chargera de les proposer et de mettre les différents interlocuteurs en contact.

Vous serez tenu informé des différentes étapes mises en place par rapport à cette démarche de prévention.

Si vous avez des remarques ou des questions, n'hésitez pas à contacter le Service Sécurité :

Marc
00 33 6 80 46 96 06
securite@groupe-peace.com

Sécurité & Santé au Travail



Cyril GRAFF

Administrateur Délégué INTERMEAT Services

La ceinture de sécurité a passé la quarantaine !

Rendue obligatoire à l'avant en 1973, elle l'est devenue pour les places arrières en 1990. Avant la mise en place de cette mesure, seuls 20 % des Français l'utilisaient. Quelques semaines après l'arrêt du 28 juin 1973, 80% des automobilistes mettaient la ceinture. **En décembre 1973, le nombre de tués sur les routes avait baissé de 30%.** La mortalité sur les routes n'est pas une fatalité. Toujours soucieux de votre sécurité, nous

Le mot SECURITE de la Direction Groupe

souhaitons une réelle **prise de conscience** de la part de nos conducteurs, ceux qui, au quotidien, utilisent un véhicule de service du Groupe pour se rendre au travail et qui covoitent bon nombre de leurs collègues. M. Lionel LAURENT avait signé une tribune dans notre journal interne il y a quelques années pour démontrer que l'utilisation d'un véhicule dans de mauvaises conditions ou sous l'emprise de substances prohibées était une arme. Rappelant au passage que **le permis de conduire n'était pas un permis de tuer**. Une phrase choc qui en avait marqué plus d'un... Plusieurs années plus tard, force est de constater que les pratiques et usages de certains n'ont pas beaucoup changé. Nous notons une **recrudescence de PV pour excès de vitesse**, avec de plus en plus d'excès de plus de 30 km/h par rapport aux vitesses autorisées. Les mentalités doivent impérativement changer, les passagers des véhicules du

Groupe doivent **signaler tout comportement à risque**. Les conséquences d'un accident peuvent être dramatiques. Aussi nous vous rappelons les règles de base : **respectez le code de la route** : distances de sécurité, vitesses autorisées, ne conduisez pas sous l'emprise de l'alcool et/ou de stupéfiants, ne prenez pas le volant si vous êtes trop fatigué, adaptez votre vitesse aux conditions de circulation ou au chargement de votre véhicule. Et enfin, n'utilisez pas votre téléphone au volant. L'ensemble de nos véhicules sont équipés de connexion Bluetooth. Autant de principes de base que tout un chacun connaît, mais qui malheureusement ne sont pas respectés. La route des vacances en famille approche, **adoptez une conduite adéquate pour amener tout le monde à bon port**. Bonnes vacances à toutes et tous et n'oubliez pas de boucler les ceintures à l'avant et l'arrière « Un petit CLIC vaut mieux qu'un grand CLAC ».

Trimestre 2 - 2016 (au 30 juin 2016)

Commentaires par société



Nous avons déclaré 2 accidents de travail sur TRADEVIA depuis le début de l'année, ce qui est **relativement cohérent** par rapport à l'application de notre politique SST, mais restez vigilant au quotidien, notamment dans la maîtrise de votre gestuelle.



Nous avons déclaré 2 accidents de travail sur SODES à ce jour. Ces résultats ne reflètent pas l'application de notre politique Sécurité et Santé au Travail. **Ce sont autant d'accidents de travail déclarés que sur la société TRADEVIA, mais avec un effectif presque 3 fois moins important !**



Nous avons déclaré 1 accident de travail sur la société VPS depuis le début de l'année 2016, et là encore, c'est un **accident qui aurait pu être évité si les consignes de sécurité avaient été respectées** : coupure sur machine.

| | |
|------------|---|
| TRADEVIA | 2 |
| SODES | 2 |
| INT.LUX. | 4 |
| VPS | 1 |
| INT.SUISSE | 0 |
| TOTAL | 9 |



Ce sont 4 accidents de travail qui ont été déclarés sur INTERMEAT Services pour ce 1er semestre de l'année 2016. Ici, ce sont des lésions qui reflètent un non-respect des consignes élémentaires en matière de sécurité au travail : coupure par une tierce personne, blessure sur machine, coupure à l'affûtage et glissade. **Le respect des consignes élémentaires de sécurité aurait permis d'éviter tous ces accidents !**



Nous n'avons pas déclaré d'accident de travail sur la société INTERMEAT Services Suisse, et nous encourageons nos collaborateurs à poursuivre leurs efforts en ce sens.

Nous sommes à votre écoute :

Cyril GRAFF: 00 352 691 272 630
Marc PETRY: 00 33 6 80 46 96 06
securite@groupe-peace.com

Merci de votre participation.

TRADEVIA donne sa chance aux jeunes

La Direction TRADEVIA travaille depuis quelques mois sur une **nouvelle politique sociale** afin d'intégrer des étudiants en stage, en contrat de professionnalisation ou en apprentissage.

Cela avait démarré avec Romain en contrat d'apprentissage en octobre 2015.

TRADEVIA poursuit cette politique et a souhaité intégrer une jeune fille de 21 ans en stage conventionné de mai à juillet, Anne-Laure, qui suit des études en Ressources Humaines au sein de l'Université de Metz en licence (bac+3), afin de **l'accompagner dans l'acquisition de nouvelles connaissances** en paie et en administration du personnel mais



aussi lui faire valider son diplôme avec la rédaction d'un rapport de stage. Elle a pu assister Sabine NOVA, notre Responsable Administration du Personnel et

Paie, dans ses tâches quotidiennes. Ceci lui a permis d'approprier le monde du travail et de comprendre les problématiques dans notre métier de la viande.

A venir, à la rentrée 2016, Johanna GARNIER en tant qu'assistante RH en alternance et Loïc PERRIN comme machiniste sur le site d'Elivia à DOMVALLIER pour un apprentissage en Boucherie.

Prime d'embauche

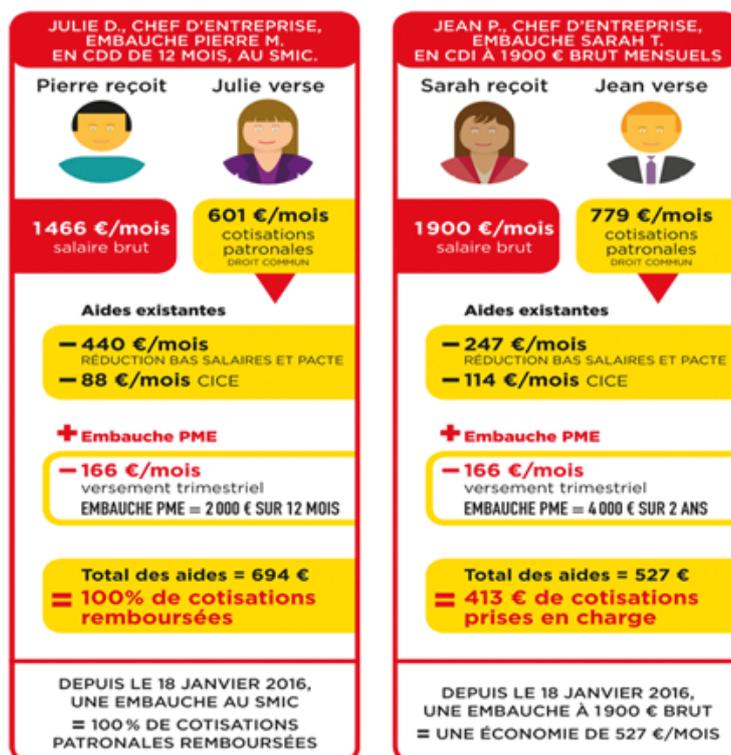
Depuis le 18 janvier et jusqu'au 31 décembre 2016, les embauches réalisées par les entreprises de moins de 250 salariés telles que TRADEVIA et SODES bénéficient d'une **prime trimestrielle de 500€** durant les 2 premières années du contrat pour tous les nouveaux salariés rémunérés jusqu'à 1900€ brut mensuels.

La rémunération prise en compte pour l'appréciation de l'éligibilité de cette aide est celle définie par le contrat de travail au moment de l'embauche.

Cette rémunération comprend le **salaire de base** par rapport au niveau et à l'échelon du poste ainsi que les **éléments accessoires** comme les primes ou autres avantages composant le salaire brut.

Néanmoins, seuls les éléments connus au moment de la demande seront pris en compte pour le calcul du niveau de rémunération. Par exemple, le montant d'une éventuelle prime calculé annuellement et en fin d'année, ne pourra entrer dans le calcul.

Si un salarié travaille chez plusieurs employeurs, ces derniers peuvent tout de même prétendre à la prime si le salaire total n'excède pas les 1900€ brut mensuel. Elle sera toutefois proratisée par rapport au temps de présence dans les entreprises.



Branche viande Bénélux INTERMEAT - VPS

Du statut luxembourgeois au statut belge

Depuis le 1er juin, des salariés sont passés du statut luxembourgeois au statut belge en gardant leur ancienneté acquise au sein d'INTERMEAT Services.

Ceci répond à la nouvelle législation belge concernant les salariés détachés.

Les sites de production De Vlaeminck, Floru Hermann, Floru William et Lanciers ont été les 1ers à franchir le pas.

Nous remercions encore l'ensemble de nos salariés qui nous ont fait confiance vis-à-vis de cette démarche.

Ce statut belge a engendré quelques modifications qui ont été présentées dans une notice d'information transmise 1 mois avant en recommandé.

Cela concerne notamment :

- Le processus d'indemnisation des congés payés
- L'assurance maladie avec une mutuelle obligatoire à souscrire en Belgique
- Les allocations familiales qui seront versées par la Belgique.

Une réunion a été organisée sur chaque site de travail pour présenter à nouveau les modifications et



répondre plus précisément aux questions. Chaque avenant de contrat de travail a été remis et présenté par le Directeur des Ressources Humaines, Alexandre NICOLAS.

Pour toute aide dans les démarches administratives, une assistance individualisée est mise en place. Contactez le bureau : 00352 52 30 37.



En Europe, la législation concernant le principe de libre circulation des services et des travailleurs est très souple. Certains pays développent une législation plus poussée afin de **limiter les risques sur leur territoire.**

C'est le cas des Pays-Bas qui imposent aux entreprises étrangères notamment, d'être dotées d'une certification Safex pour travailler sur leur territoire, surtout dans l'industrie de la viande.

Cette certification est délivrée par une agence agréée qui audite la société tous les 6 mois. Ce contrôle consiste à vérifier que la législation relative aux salaires et au paiement des taxes et impôts est correctement appliquée et que le droit du travail est bien respecté.

La société a été audité le 19 avril dernier et **la certification a été reconduite.**

Bilan sur l'utilisation des tablettes

Le premier bilan est fait sur l'utilisation des tablettes ! Après quelques modifications pour améliorer la jonction entre les sites et le bureau, **le constat est positif.**

Cet outil permet une meilleure organisation au quotidien, notamment pour le check in at work, mais aussi une régularité et un gain de temps pour l'enregistrement des présences. Les fiches de présences mensuelles sont informatisées, il y a beaucoup moins de documents à imprimer, envoyer et classer...

Cet outil sera encore amélioré dans les mois à venir, avec l'intégration de nouvelles fonctions.



Pour toute question, contactez les RH : anicolas@groupe-peace.com ou 00 352 52 30 37



Le **Ticket CESU, Chèque Emploi Service Universel préfinancé** est un titre spécial de paiement destiné à régler les **services à la personne**, qui peut être financé en partie par le Comité d'Entreprise à votre profit.

Le Ticket CESU donne accès à plus de 20 services à la personne :

« Pour la famille »

- Garde d'enfants : halte garderie, assistante maternelle, garde à domicile et hors domicile, garde occasionnelle, garde partagée
- Sorties d'école, accompagnement des enfants dans leurs déplacements,
- Aide à domicile pour les proches âgés dépendants ou handicapés...

« A la maison »

- Ménage, repassage,
- Soutien scolaire, aide aux devoirs,
- Cours à domicile : musique, arts plastiques, gymnastique...

« A tout moment »

- Babysitting,
- Petit bricolage,
- Petit jardinage,
- Assistance informatique à domicile,
- Assistance administrative.

Votre avis nous intéresse

Le comité d'entreprise souhaite savoir si des salariés pourraient être intéressés par le Ticket CESU. En fonction de la demande, il serait plus facile d'estimer le nombre de tickets à commander, la valeur du ticket ainsi que la participation du CE. Chaque collaborateur pourra exprimer son avis auprès de son RSP qui transmettra à qui de droit.

Qui dit rentrée, dit chèques Cad'hoc ! D'un montant de **16€ par enfant**, ils vous seront distribués par votre Responsable de Site courant août.

Pour pouvoir en bénéficier, nous vous rappelons qu'il faut :

- Avoir au moins 6 mois d'ancienneté (être entré dans la société au plus tard le 31/03/16),
- Les enfants doivent avoir entre 3 et 18 ans au 01/09/16,
- Ils doivent être à votre charge et l'extrait d'acte de naissance doit avoir été communiqué aux services administratifs,
- Concernant les enfants âgés de 17 à 18 ans, un certificat de scolarité sera demandé.



Pour savoir où les dépenser : www.cheque-cadhoc.com ou contactez les services administratifs.

Formation à la conduite de véhicules utilitaires



Si un simple permis suffit pour conduire un VUL, l'usage à titre professionnel nécessite des **connaissances et des compétences spécifiques** sur la réglementation, le chargement, l'équipement, les manoeuvres, l'organisation des déplacements, l'entretien. C'est à ce titre que 2 collaborateurs CESATEC (William LAURENT et Christophe VALENTING) ont suivi une formation à la conduite de véhicules utilitaires les 13 et 14 juin.

CESATEC continue d'équiper les tramways algériens



Après Mostaganem et Ouargla, c'est au tour de Sétif de choisir CESATEC pour équiper sa première ligne de tramway. Encore une belle preuve, s'il en fallait, de la **qualité de la nouvelle gamme de produits ferroviaires** : signaux avec boîtiers en aluminium, boîtiers secours en inox, sans oublier les mâts répondant aux dernières normes de sécurité.

Les améliorations faites ces dernières années sur l'ensemble des produits CESATEC, tant au niveau électronique que mécanique, portent leurs fruits et savent trouver leur public. Des signes encourageants pour l'avenir de notre société.

Retrouvez toute l'actualité CESATEC sur www.cesatec.fr

Parc Auto

Véhicules de service

Pour la bonne organisation des sites de production du Groupe PEACE, des véhicules de service, qui font l'objet de contrats de location conclus avec la société Alphabet (propriétaire juridique des véhicules), sont mis à votre disposition dans le cadre du covoiturage pour les trajets professionnels exclusivement. Nous vous rappelons qu'il est **strictement interdit de covoiturer toute personne étrangère à l'entreprise y compris les membres du cercle familial**. (ex : applications Blablacar, Driving, etc.).

Ceci pour plusieurs raisons :

1) le contrat d'assurance des véhicules ne couvre pas et ne



garantie pas les tiers hors salariés du Groupe PEACE accidentés en cas de sinistre lors d'un covoiturage.

2) les juridictions dont la Cour de Cassation française ont récemment précisé que proposer des covoitages indemnisés à l'insu de

l'employeur constituait un abus de confiance, ce qui constitue au regard du contrat de travail une faute grave.

3) vous avez signé une attestation lors de la prise en charge du véhicule qui indique que vous êtes le seul responsable et unique conducteur du véhicule. Pour toute autre situation, une demande à la Direction doit être effectuée par écrit.

Nous vous rappelons que tout manquement à ce dispositif est constitutif d'un licenciement pour faute grave pour délit d'abus de confiance et est susceptible de faire l'objet de poursuites pénales.

Les réseaux sociaux



Ils existaient bien avant Internet. Un réseau social n'est en effet rien d'autre qu'un groupe de personnes ou d'organisations reliées entre elles par les échanges sociaux qu'elles entretiennent. Un club de tricot ou de pétanque en était un avant la lettre !

Aujourd'hui le réseau que constitue Internet a démultiplié ces réseaux et interactions et les a dotés d'une toute nouvelle puissance. Avec des taux de connexion qui ne cessent de grimper, des technologies collaboratives qui se banalisent et un désir certain d'investir le champ du relationnel, Internet met en place de nouveaux réseaux sociaux plus larges, plus vastes, plus ludiques mais aussi moins facilement identifiables que ceux auxquels la génération précédente était habituée.

En France, les réseaux sociaux les plus utilisés sont :

- **Facebook** reste en tête avec 34,2 millions d'utilisateurs, dont 12,1 millions quotidiens ! Facebook permet à ses utilisateurs de publier du contenu, d'échanger des messages et d'utiliser une variété d'applications
- **Twitter** poursuit son expansion, avec 6 millions d'utilisateurs. Les utilisateurs de Twitter peuvent raconter leur vie, discuter entre eux, partager des bons plans ou des sites Internet, etc, à coup de message limités à 140 caractères (la taille d'un SMS).
- **LinkedIn** confirme son dépassement (récent) de **Viadeo** : 6 millions d'utilisateurs contre 3,6 pour Viadeo. Ces 2 réseaux sont des réseaux sociaux professionnels, c'est à dire qu'ils sont centrés sur le marché de l'emploi, les compétences professionnelles et les relations pro entre les membres.



A noter que les phénomènes **Instagram** et **Snapchat** font une poussée significative : respectivement 5,5 et 5,3 millions d'utilisateurs en France. Ils sont avant tout basés sur le partage de photos.

Mais aussi : **Google+**, **Copains d'avant**, **Flickr**, **DailyMotion**, **YouTube**, **Pinterest**, **Skyrock**, **Trombi**. Chaque réseau comporte ses propres spécificités : réseaux professionnels ou amicaux, centrés sur la musique ou à destination des plus jeunes, etc.

Similaires et pourtant différents, les sites communautaires proposent aussi la mise en relation d'internautes autour d'intérêts communs.

En règle générale, les fonctionnalités d'un réseau social sont : créer un profil, inviter / rechercher des amis, partager des fichiers (photos, vidéos), alimenter le contenu en postant des commentaires, etc.

Les avantages des réseaux sociaux :

- D'un point de vue personnel : faciliter la communication entre les membres éloignés d'une même famille ou d'un cercle d'amis. Retrouver des anciens amis ou des connaissances. Partager des informations, échanger...
- D'un point de vue professionnel, les réseaux sociaux sont de formidables outils de communication et d'auto-promotion.

Les limites des réseaux sociaux :

Les réseaux sociaux sur Internet sont source de nouveaux enjeux en termes de protection de la vie privée. Ils offrent des services innovants, et généralement gratuits, souvent en contrepartie d'une utilisation commerciale de vos données personnelles. Une fois en ligne, les informations vous concernant sont plus ou moins largement diffusées, indexées et analysées. La vigilance s'impose.

L'utilisateur n'est donc pas toujours conscient qu'en dévoilant des données sur sa vie privée, ses habitudes de vie, ses loisirs, voire ses opinions politiques ou religieuses, il permet aux sites de se constituer de formidables sources de données susceptibles d'être revendues aux sites commerciaux et de provoquer de multiples sollicitations commerciales.

Astuces :

les raccourcis clavier



Un raccourci clavier est une combinaison de touches permettant d'ouvrir un programme ou d'activer des fonctions. La plupart des raccourcis

clavier nécessitent de garder 1 ou 2 touches appuyées simultanément avant d'en frapper une autre.

- **Alt + 183** : Vous permet de créer la lettre «À»
- **Alt + 128** : Vous permet de créer la lettre «Ç»
- **Alt + 144** : Vous permet de créer la lettre «É»
- **Alt + 212** : Vous permet de créer la lettre «È»

Heureux événements



■ Carnet rose

- Riad KHELFA-SAHEL est né le 12 février 2016,
- Tadeusz NOWICKI est né le 7 mai 2016,
- Louca BOILLET est né le 16 mai 2016,
- Ange PETRY est né le 29 mai 2016.

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations aux heureux parents !



Partagez vos heureux événements en envoyant vos faire-parts (naissance ou mariage) pour la prochaine lettre Sur Le Vif : redaction-slv@groupe-peace.com

Site de Production



Notre client :



BENS
(Oevel-Westerlo - Belgique)

Notre équipe :



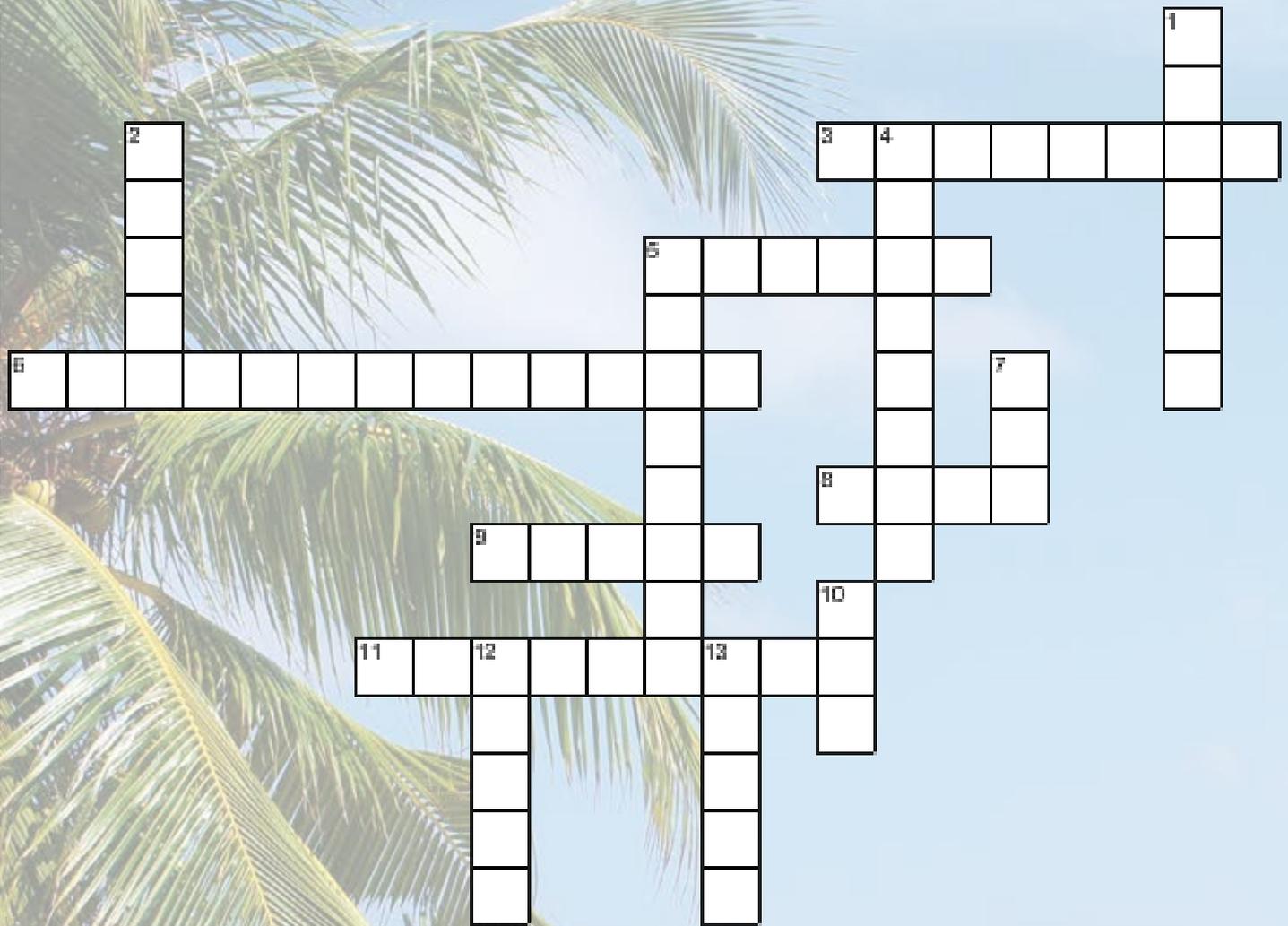
Responsable : Damien BUTOR-BLAMONT

Effectif moyen : 24 personnes

Type de production : découpe de porc

Volume hebdomadaire : 10 000 porcs

Mots croisés de l'été



■ Horizontal :

- 3 - Elle conserve au frais
- 5 - Maillot de bain de Madame
- 6 - A appliquer toutes les 2 heures
- 8 - Outil indispensable pour un château de sable
- 9 - Chocolat, vanille, fraise, il y en a pour tous les goûts
- 11 - Elle protège la tête du soleil

■ Vertical :

- 1 - Il protège la table du soleil
- 2 - Etendue de sable
- 4 - Elles protègent les yeux
- 5 - On y fait cuire saucisses et côtes de boeuf
- 7 - A consommer sans modération pour éviter la déshydratation
- 10 - Etendue d'eau salée
- 12 - Maillot de bain de Monsieur
- 13 - Chaussures de l'été